

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 juillet 2006**  
**20H30**

***Absents excusés : P. ACROUE – A. CAHOUR (Pouvoir à C. BESSAY) – C. DANGREAU – C. GROS (Pouvoir à A. BARNOUIN) – F. GUIGOU (Pouvoir à R. VALENTINO) – F. MASSIP (Pouvoir à D. REYNAUD) – J. PIOT – A. RICHARD – P. THIEBLEMONT.***

***Secrétaire de séance : M. CERONI***

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2006**
- **Modification des statuts de la Communauté de Communes de Coustellet : les statuts ont dû être modifiés afin notamment, de lister très précisément les compétences transférées à la structure intercommunal ; modifications approuvées à l'unanimité**
- **Acquisition Maison DEFLAUX : le coût est arrêté à 335 000 euros ; cette acquisition sera financée à 74 % (Subventions Conseil Régional : 57 % - Conseil Général : 17 %). Le Conseil autorise Le Maire à solliciter les subventions.**
- **Financement du Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement : Ce fonds permet de venir en aide aux personnes ayant des impayés d'énergie et d'eau. Il est actuellement financé par le Conseil Général qui sollicite une participation des Communes. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable de principe et précise que chaque personne domiciliée sur la Commune, rencontrant des difficultés pour le règlement de ses frais d'eau et d'énergie aura la possibilité de solliciter une aide auprès du CCAS.**
- **Projet de La Croix Blanche : le Maire indique que le projet sera présenté à la population au cours d'une réunion publique qui se déroulera, le Mardi 5 septembre 2006 à 18H30, à la Salle des Fêtes.**

*Monsieur le Maire lève la séance à 21H30*